



# BULLETIN D'INFORMATION

## SAISON 2021 / 2022

### SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

*Délégation du Roannais*  
Tél : 04-77-44-51-96

**PV N° 27 DU SAMEDI 26/02/2022**

Réunion du 21 février 2022

- Désignations : Yann DUSSUD : 0788367709

#### **INFO IMPORTANTE JEUNES ARBITRES MAJEURS**

La CDA rappelle à tous les **arbitres MAJEURS** (jeunes arbitres majeurs) qu'ils doivent **fournir OBLIGATOIREMENT une échographie cardiaque** demandée depuis maintenant 3 saisons (délai accordé par la commission fédérale médicale).

Nous allons bientôt arriver à échéance de ce délai (30 juin 2022)

A tous ceux qui ne l'ont pas encore fournie, il faut réellement le faire dans les plus brefs délais.

Sachez que passer le **délai du 30 juin 2022** en l'absence de l'échographie cardiaque, les arbitres non en règle seront dans l'impossibilité de valider leur demande de licence (faite par le club) tant qu'ils n'auront pas régularisé la fourniture de cet examen. La CDA compte sur chacun d'entre vous pour vous assurer que vous êtes en règle sur ce point et ceci dans le but d'éviter les difficultés lors de la prochaine saison.

**RAPPEL** : l'échographie cardiaque est à fournir une seule fois dans votre carrière d'arbitre sans aucune notion de limite de validité. Si vous l'avez déjà fournie vous n'êtes pas concerné par ce message

**PAS D'ECHOGRAPHIE CARDIAQUE POUR LES JEUNES ARBITRES MINEURS**

**Doivent fournir une échographie cardiaque pour le 30 juin 2022, au plus tard :**

MM. ACAR Eray - ACAR Melih - ARROUE Enzo - BARRIER Louis - BISSUEL Noé - COLLANGES Thibault - DIEUX Jason - FRANCILLETTE Kelian - GOZUDOK Semih - KHEBAL Ryad - KOCAK Abdulsamed - PRUNET Gaspard - PETIBOUT Emilien - VAUDIER Sacha - Melle PIVOT Eloise

#### **INDISPONIBILITE**

Melle. PIVOT Eloïse : le 27 février

#### **COURRIER ENVOYE**

M. COLLANGES Thibault : rapport observation de M. JACQUET Michel

#### **AVIS AUX ARBITRES**

Les arbitres ayant commandé des maillots d'échauffement sont priés de venir les retirer le lundi de 16h à 18h à la Délégation  
**Le règlement de 5 € doit être fait UNIQUEMENT PAR CHEQUE.**

#### **RAPPEL AUX ARBITRES**

**- LES INDISPONIBILITES DOIVENT PARVENIR AU MOINS 3 SEMAINES A L'AVANCE. Le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect.**

- Lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match amical, vous devez OBLIGATOIREMENT en avvertir votre désignateur, via un sms.